

ATTENDU QU'en vertu de l'article 399 de cette loi, le mandat des membres, autres que le président-directeur général, est d'une durée d'au plus trois ans et, à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE les articles 400 et 165 de cette loi prévoient que les membres du conseil d'administration de la Régie régionale, à l'exception du président-directeur général, ne reçoivent aucun traitement mais ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1590-2001 du 19 décembre 2001, monsieur Simon-Pierre Proulx a été nommé membre du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec en application du paragraphe 6° de l'article 397, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1590-2001 du 19 décembre 2001, monsieur Marc Bouchard a été nommé membre du conseil d'administration de cette Régie régionale en application du paragraphe 7° de l'article 397, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1590-2001 du 19 décembre 2001, madame Nancy Lachance a été nommée membre du conseil d'administration de cette Régie régionale en application du paragraphe 8° de l'article 397, qu'elle a démissionné et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les listes de noms requises par la loi ont été fournies par les commissions concernées;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux:

QUE monsieur Marc Bouchard, infirmier, chef d'équipe, Centre hospitalier Robert-Giffard, soit nommé de nouveau membre du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, pour un mandat se terminant le 18 décembre 2005;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Québec, pour un mandat se terminant le 18 décembre 2005:

— monsieur Yvan Leduc, médecin à l'Unité de médecine familiale, Pavillon Enfant-Jésus – Centre hospitalier affilié universitaire de Québec (CHAUQ), en remplacement de monsieur Simon-Pierre Proulx;

— monsieur Pierre Beaulieu, conseiller en réadaptation, Société de l'assurance automobile du Québec, en remplacement de madame Nancy Lachance;

QUE ces membres soient remboursés des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*

ANDRÉ DICAIRE

41259

Gouvernement du Québec

### **Décret 993-2003, 17 septembre 2003**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière qui se tiendra à Saint-Jean (Terre-Neuve), le 25 septembre 2003

ATTENDU QUE se tiendra une réunion du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière, à Saint-Jean (Terre-Neuve), le 25 septembre 2003;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30), toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones:

QUE le ministre des Transports dirige la délégation québécoise;

QUE celle-ci soit composée, outre le ministre des Transports, des personnes suivantes:

— monsieur Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre, ministère des Transports ;

— monsieur Louis Bellemarre, attaché politique, Cabinet du ministre des Transports ;

— monsieur Jacques Brind'Amour, président-directeur général, Société de l'assurance automobile du Québec ;

— monsieur Jean Couture, sous-ministre adjoint, ministère des Transports ;

— madame Geneviève Ménard, conseillère, Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

QUE le mandat de la délégation québécoise soit d'exposer les positions du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*

ANDRÉ DICAIRE

41260